

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Château-Porcien**

Séance du 06/12/2023

- Nombre de membres présents : 10
- Nombre de membres représentés : 3
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 13 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 29/11/2023
Date d'affichage : 29/11/2023

**Objet de la délibération :
2023-11-07
Campagne de recensement 2024**

Présents : M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mr Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, Mme Ariane SAULNIER, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Nelly MARCHAND, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Françoise MAILLOT donne pouvoir à M Jean-Luc LEGROUX, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON, M. Laurent PERONNET

Secrétaire de séance : Mr Pascal BALLAN

Le 6 décembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 novembre 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

- de faire face au besoin du recensement de la population (2024) par l'emploi de trois vacataires,
- de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement,
- de spécifier que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire.

Rémunération

Le conseil municipal décide de préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera comme suit :

- par feuille de logement : 1,05 €,
- par bulletin individuel : 1,70 €,
- tournée de reconnaissance : forfait 2 jours (base smic horaire),
- pour deux sessions de formation : forfait d'une journée (base smic horaire),
- Indemnité de recensement : 200 €.

Nomination des agents recenseurs : en cours de recrutement

Nomination du coordonnateur communal : HERVIEU Jessica

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



ID : 008-210800983-20231206-20231107-DE

